



MAIRIE DE SEEBACH
1 place de la Mairie
67160 SEEBACH

COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS DE SEEBACH

—
30 JANVIER 2019

Mes chers concitoyens,

En cette fin du mois de janvier 2019, au travers de ce premier communiqué, les membres du conseil municipal et du personnel communal s'associent à moi pour vous adresser très chaleureusement nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. À chacun d'entre vous, nous souhaitons avant tout une bonne santé car elle est indispensable pour aller de l'avant mais aussi pour avoir l'énergie de surmonter les difficultés quotidiennes de la vie.

Cependant, en tant que citoyens de Seebach, les enjeux de 2019 vont bien au-delà. Nous avons certes la chance de vivre au sein d'un des plus beaux villages d'Alsace mais surtout d'habiter au cœur d'une des rares communes en Alsace du Nord qui peut encore affirmer une ambition et exploiter un certain potentiel de développement. De fait, je nous souhaite à tous de l'exploiter au mieux, pour nous, pour nos enfants, et surtout de ne pas laisser passer cette chance unique.

RETROUVER SA PLACE SUR LA CARTE

Alors que Seebach ne figurait plus sur la carte des « communes à potentiel » du SCOTAN (Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord), le projet communal que nous portons pourrait nous permettre de voir Seebach qualifié comme un « pôle émergent » lors de la prochaine révision du SCOTAN, au même titre que Woerth ou Lembach qui le sont déjà. En bref, c'est un peu comme si Seebach était un restaurant disposant de l'opportunité de retrouver une étoile au guide Michelin perdue quelques années auparavant, ni plus, ni moins.

Concrètement, la seule perspective de voir Seebach investir et se moderniser au travers de son projet communal aura contribué au fait que le Crédit Mutuel fasse le choix de conserver son établissement sur Seebach, qu'un promoteur travaille à la création d'un collectif de 14 appartements ou que le Département envisage la création d'un rond-point à la gare de Hunspach et la réfection et l'élargissement de la Route Départementale entre la gare et Seebach. L'investissement entraîne l'investissement.

Pour autant, rien ne sert de promettre, Seebach doit passer en mode réalisation et 2019 sera une année bien chargée.

OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE

Après 2018 et les importants travaux effectués réalisés à l'école primaire, sur l'éclairage public et à la mairie de Niederseebach, 2019 sera l'année des premiers grands chantiers avec la réalisation de l'extension du cœur de village. Suite à l'annonce dans notre communiqué de Noël de la mise en ligne du projet sur You Tube, la vidéo de simulation 3D a été vue plus de 2000 fois ! Elle a suscité un énorme engouement tant des Seebachois que des citoyens du territoire élargi. Le projet de délocalisation du Carrefour Contact a reçu un véritable plébiscite de la part de ses clients en provenance de tous les villages aux alentours.

Au-delà du permis de construire du Carrefour Contact accordé fin décembre, la Commune a obtenu début janvier le permis de démolir des bâtiments tels que le hangar à l'arrière de la cour Rott ou le club house de foot. D'autre part, l'indivision Rott et l'EPF d'Alsace ont trouvé un accord quant à la cession du corps de ferme situé en face de la Mairie. Cet accord se matérialisera définitivement dans les prochaines semaines et garantira ainsi la maîtrise foncière de cet espace à la Commune. Enfin le conseil municipal a validé fin novembre la désaffectation et le principe de déclassement du terrain de football ainsi que la promesse de vente d'un terrain de 53 ares à la SCI Chlodopaix. Il a aussi délibéré sur l'attribution des marchés aux entreprises. Autant d'étapes et de procédures indispensables avant de lancer les travaux.

Désormais, tout le monde est impatient de voir le résultat final et il ne serait pas raisonnable qu'une minorité mette des bâtons dans les roues pour une question de principe ; les enjeux sont trop importants.

A la rentrée de septembre 2019, la rénovation totale de la rue de la Paix sera terminée et Pascal Schellhorn devrait inaugurer son nouveau supermarché flambant neuf et la station-service. Le parc quant à lui sera en court de réalisation afin d'éviter que les nouvelles plantations n'aient à souffrir d'une éventuelle canicule, durant l'été.

TRANSITION VERS LA NORMALITE SÉCURITAIRE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

En parallèle, nous avons pour objectif prioritaire la réouverture de la salle des fêtes que nous avons été contraints de fermer pour des motifs administratifs et sécuritaires suite à la mise en demeure de la Mairie par l'UAS, via son Administrateur, de renoncer à la gestion de la salle courant octobre. Avant d'évoquer les travaux, cet épisode nécessite un éclairage particulier, essentiel.

En effet, l'absence historique de convention entre la mairie et l'UAS sur la gestion de la salle des fêtes représentait une véritable gestion de fait, hautement répréhensible par de lourdes sanctions pénales. En effet, le fait que l'association UAS encaisse des loyers sur un bien public sans aucune convention s'apparente à un détournement d'argent public. L'Administrateur Judiciaire ne pouvait donc pas assumer cette situation.

Pourtant, dès 2014, année de ma prise de fonction, j'avais identifié cette anomalie et engagé l'UAS à ce que nous y remédions mais l'avis défavorable sur l'exploitation de la salle prononcé par le SDIS dès 2013... nous empêchait définitivement de mettre en œuvre une quelconque convention. En effet, il n'est pas possible d'établir une convention sur un ERP (Établissement Recevant du Public) en avis défavorable...

Malgré les quelques travaux réalisés ou engagés sous le mandat de mon prédécesseur, ils s'avéraient clairement insuffisants pour remédier aux problèmes et retrouver rapidement l'avis favorable mais surtout complètement inefficaces compte tenu que le programme des travaux aurait dû être soumis et validé par le SDIS en amont, ce qui n'était pas le cas.

Qui plus est le classement de la salle, ERP de catégorie 2, aurait dû entraîner systématiquement la mise en place d'un piquet de sécurité de type Sécurité Incendie et Secours à Personnes (SSIAP) à chaque manifestation organisée au sein de la salle des fêtes et ce depuis 25 ans.

Mes prédécesseurs en omettant de mettre en œuvre cette convention depuis l'ouverture de la salle des fêtes, en ne respectant pas la procédure pour remettre la salle des fêtes aux normes et ne faisant pas respecter les règles de sécurité en terme d'exploitation ont clairement mis la Commune en danger et ont engagé lourdement leur responsabilité. Plus encore, ils n'ont pas non plus protégé les dirigeants de l'UAS, ni les locataires et organisateurs de manifestations. Seebach a eu beaucoup de chance qu'il ne se soit rien passé de grave au sein de cette salle dans ces conditions et c'est tant mieux. Il faut en être conscient.

Nous devons tirer des enseignements de cette situation et c'est la raison pour laquelle avec le soutien de notre directeur Général des Services, M. Koessler, nous nous sommes fixés comme objectif de rétablir la normalité sécuritaire, juridique et administrative dans la gestion de l'ensemble des ERP de la commune et des bâtiments communaux mis à la disposition des associations et des citoyens de la

commune. Compte tenu de l'intense vie associative dans notre village, il apparaît indispensable de protéger les responsables associatifs bénévoles qui ne se rendent pas toujours compte que leur responsabilité est aussi engagée.

Par exemple, j'ai été malheureusement contraint de prendre un arrêté pour interdire l'accès au foyer de l'église réformée suite à la décision de la paroisse d'accueillir les activités de certaines associations ne pouvant plus fonctionner à la salle des fêtes. En effet, bien que la commune ne soit pas propriétaire de ce bâtiment en avis défavorable depuis 2002 ... le Maire est tenu pour responsable de tous les ERP de la Commune. Un incident dans ces conditions aurait eu de très lourdes conséquences pour tous.

Ainsi grâce aux travaux menés par la paroisse protestante sur ces 2 bâtiments en non-conformité, l'église et le foyer (avec un soutien financier de la commune à hauteur de 50 000 €), et ceux effectués par la commune pour la salle des fêtes, Seebach ne devrait plus compter aucun ERP en avis défavorable d'ici la fin de l'année. Un véritable soulagement et une grande satisfaction pour le Maire que je suis, dont la responsabilité était engagée lourdement depuis 5 ans.

D'autre part, dans ce même souci de protéger, les associations qui le souhaitent peuvent disposer des 2 salles de classe rénovées de l'école primaire prévues à cet effet. Quelques-unes d'entre elles ont déjà franchi le pas en signant la convention adéquate.

Quant aux événements se déroulant sur le domaine public, la Commune accompagne les associations dans leur déclaration et leurs démarches. En l'occurrence, pour la première fois depuis 37 ans, l'APAVE, organisme certifié de contrôle, a vérifié les installations électriques installées sur le domaine public à l'occasion de la dernière Streisselhochzeit organisé par l'ACT. Cela ne sera pas la dernière.

Voilà une mise au point qui méritait d'être partagée.

PRIORITÉ A LA RÉOUVERTURE DE LA SALLE DES FÊTES

Suite au courrier de l'Administrateur et en l'absence de convention prévoyant un préavis, la commune s'est retrouvée contrainte de reprendre la gestion de la salle du jour au lendemain et ce sans matériel lui appartenant, sans personnel, sans nouveaux contrats de prestataires (électricité, surveillance, ...), sans contrat de location à jour et surtout sans structure juridique spécifique ni budget alloué...et sans avis favorable du SDIS non plus. Dans ces conditions, la fermeture de la salle était inévitable et sa réouverture constitue une priorité mais aussi une très lourde tâche.

Au lendemain de la fermeture, nous avons sollicité notre ingénieur sécurité pour concevoir et adresser au centre instructeur du SDIS une proposition de nouveaux aménagements permettant une réouverture au plus vite avec avis favorable. Pour autant, nous ne pouvons pas commencer les premiers travaux sans l'aval du SDIS.

Le diagnostic a mis en lumière en premier lieu la nécessité de fermer les accès au sous-sol et à l'étage notamment du fait que le SDIS recommande une évacuation directe vers l'extérieur sans flux entre les étages. Cela entraîne le fait de remonter les sanitaires au rez-de-chaussée mais aussi de créer de nouvelles sorties de secours et l'enlèvement intégral du revêtement mural mais avec la contrainte de descendre de catégorie et donc de limiter dans un premier temps la capacité à 400 personnes, du fait notamment de la largeur trop étroite des portes donnant vers l'espace vert à l'arrière, côté ouest.

L'instruction du dossier par le SDIS et les conclusions que nous venons de recevoir nous font part de la volonté du SDIS de nous voir effectuer les travaux nécessaires tout en gardant finalement la capacité d'accueil initiale prévue pour un ERP de catégorie 2. Cela permet à la salle des fêtes de conserver son attractivité en terme de capacité mais va engendrer des travaux supplémentaires dès la première tranche, ce qui risque d'allonger la durée des travaux.

En parallèle, nous avons fait appel à un acousticien afin de veiller au rendu global tout en tenant compte de l'enlèvement du revêtement mural.

Les deux semaines à venir vont nous permettre d'y voir plus clair en terme de timing et de déroulé des travaux. Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier.

Sur la question du matériel, l'AG de l'UAS du 28 décembre dernier a validé la cession du matériel nécessaire au fonctionnement de la salle. Une bonne chose. Pour autant au vu des conditions de transfert de la salle des fêtes de l'UAS à la commune, des charges supplémentaires à assumer et du montant des travaux pour la réouverture de la salle, nous ne pouvons que regretter qu'une partie des associations de l'UAS refuse la cession des fonds consolidés (soit environ 570 000 €) par l'UAS à destination de la commune pour réaliser ces gros travaux. Tant que l'UAS refuse toute participation financière au projet de rénovation de la salle des fêtes, il sera difficile d'être ambitieux sur la qualité de projet. Là aussi c'est une évidence dont il faut en être conscient.

LANCEMENT DU NOUVEAU COMPLEXE FOOT

Dès que la probabilité d'installer le supermarché sur le terrain d'honneur du foot était devenue forte, la commune s'est immédiatement engagée à assurer à la relocalisation de l'AS Seebach sur un nouveau complexe mais toujours en précisant une période de transition de 18 mois sans infrastructure pour les matchs officiels, le terrain d'entraînement du haut et les vestiaires restant disponibles. Au-delà de l'acter au niveau du conseil municipal, la nomination d'un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), la consultation des propriétaires fonciers à l'arrière de la salle des fêtes ont été lancées.

Nous avons depuis défini un cahier des charges pour un nouveau terrain, un nouveau vestiaire et un nouveau club house avec l'aide de certains membres du comité de l'ASS en partie démissionnaires depuis. Ce dossier a servi de base pour lancer en novembre dernier la consultation auprès des architectes du secteur une fois la certitude de voir le projet cœur de village émerger. Trois d'entre eux seront retenus avant de lancer la sélection finale sur présentation effective de projet.

D'autre part, la commune dispose de 2,5 hectares de promesse de vente de terrains situés à l'arrière de la salle des fêtes afin de réaliser le projet. Les acquisitions définitives sont en cours de réalisation au travers d'actes notariés. Enfin, le conseil communautaire du 4 février devrait entériner la révision du PLUi qui prévoit un nouveau zonage en UE permettant la mise en œuvre de notre projet.

Au vu de ces éléments tangibles, nous restons stupéfaits quant aux agissements du Président de l'ASS et des positions de son comité, qui ne cesse de clamer que la Mairie veut mettre fin à l'activité de l'ASS, qui invite Médiapart et Canal + à se rendre à Seebach ou se rapproche du Commissaire Enquêteur pour lui faire part de ses doutes quant à la sincérité du projet du Maire ... Il n'a pas non plus répondu à l'invitation d'aller visiter de nouvelles installations ni jamais voulu coopérer sur les questions liées à la gestion de la période transitoire pour l'ASS. La médiation de la LAFA (Ligue d'Alsace de Football) n'y a rien fait non plus.

J'avais prévenu le Président de l'ASS qu'en agissant ainsi et en s'obstinant, il contribuerait à mettre son club dans de grandes difficultés. Je crois malheureusement qu'il compte persévérer dans son attitude ce qui montre bien que son action s'inscrit surtout à des fins politiques à un an des élections. Depuis 3 ans, personne n'est dupe. Pour autant, pour les véritables amoureux du foot, nous construirons ce nouvel ensemble sportif et nous y accueillerons les gens responsables et raisonnables, qu'ils soient de Seebach ou d'ailleurs.

Voilà, comme vous l'aurez compris, la feuille de route est très claire pour 2019 et quelque soit les obstacles, c'est l'intérêt général qui prime. Dans tous les cas, 2019 matérialisera l'ambition que nous portons pour Seebach, celle de continuer en faire un village authentique et dynamique, une référence en Alsace du Nord.

Le Maire :
Michel LOM

